

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018**

Affiché le 5/07/18

N° 1.1.

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**TAXE DE SEJOUR - HEBERGEMENTS NON CLASSES OU SANS
CLASSEMENT, A L'EXCEPTION DES HEBERGEMENTS DE PLEIN AIR**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 44 de la Loi 2017-1775 du 28 décembre 2017 de finances rectificative pour 2017,

Vu les articles L.2333-33 et L.2333-41 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ fixe, à compter du 1^{er} janvier 2019, à 5 % le taux à appliquer aux hébergements non classés ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air,

Catégories d'Hébergements		Tarif plancher	Tarif plafond	Tarif Riviera Bretonne
1	Palaces	0,70 €	4,00 €	3,00 €
2	Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,00 €	1,50 €
3	Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,30 €	1,11 €
4	Hôtels de Tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,50 €	0,85 €
5	Hôtels de Tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	0,90 €	0,70 €
6	Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,20 €	0,80 €	0,60 €
7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,20 €	0,60 €	0,60 €
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance		0,20 €	0,20 € et au forfait pour La Forêt-Fouesnant

Hébergements	Taux min	Taux max	Taux Riviera
Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	1%	5%	5%

↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 4 juillet 2018
 Le Maire,
 Roger LE GOFF




**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018**

N° 1.2.

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
FOUESNANTAIS DE L'EMPRUNT N°MPH199313**

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017 362-0005 en date du 28 décembre 2017 prononçant le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais à compter du 1er janvier 2018 ;

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le transfert de l'emprunt n°MPH199313 à la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fouesnant, le 4 juillet 2018

Le Maire,

Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

ID : 029-212900583-20180704-2018070312-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018**

N° 1.3.

Affiché le 5/07/2018

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

BUDGET PRINCIPAL 2018 - DECISION MODIFICATIVE N°1

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE KEROURGUE- DECISION MODIFICATIVE N°1

BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE MANER KER ELO - DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal,

Vu les budgets primitifs votés le 27 mars 2018,

Vu le projet de décision modificative n°1 concernant le budget général de la commune pour l'exercice 2018,

Vu le projet de décision modificative n°1 concernant le budget annexe du lotissement communal de Kérourgué pour l'exercice 2018,

Vu le projet de décision modificative n°1 concernant le budget annexe de lotissement communal de Maner Ker Elo pour l'exercice 2018,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (deux abstentions : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

☞ adopte la décision modificative n°1, ci-jointe, pour le budget général de la commune ;

☞ adopte la décision modificative n°1, ci-jointe, pour le budget annexe du lotissement communal de Kérourgué ;

Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

ID : 029-212900583-20180704-2018070313B-BF

- ↳ adopte la décision modificative n°1, ci-jointe, pour le budget annexe du lotissement communal de Maner Ker Elo ;
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 4 juillet 2018

Le Maire,

Roger LE GOFF



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'R. Le Goff', written over the official seal.

DM n°1: BUDGET PRINCIPAL

Affiché le 10/07/2018

Fonctionnement

Sens	Section	Chap.	Article	Libellé de l'article	Fonction	DM	Explication
Dépense	Fonctionnement	65	6541	Admission en non valeur	01	2 400,00€	Demande de la TP pour 2018
Dépense	Fonctionnement	66	66111	Intérêts réglés à échéance	01	1 100,00€	Paiement par la commune de l'intérêt de l'emprunt multi budget eau assainissement en mai
Dépense	Fonctionnement	014	739118	Autre reversement de fiscalité	95	-275 000,00€	Demande de la TP, changement compte pour reversement taxe de séjour
Dépense	Fonctionnement	014	7398	Reversement divers	95	275 000,00€	Demande de la TP, changement compte pour reversement taxe de séjour
Dépense	Fonctionnement	023		Virement à la section de fonctionnement	01	3 100,00€	Virement complémentaire possible à la section d'investissement pour l'équilibre de la section de fonctionnement
TOTAL						6 600,00€	

Sens	Section	Chap.	Article	Libellé de l'article	Fonction	DM	Explication
Recette	Fonctionnement	74	7488	Autres attributions et participations	311	3 000,00€	Remboursement pour aide au transport d'un agent handicapé
Recette	Fonctionnement	76	76232	Remboursement d'intérêt d'emprunt par le GFP de rattachement	01	1 100,00€	Remboursement par la CCPF de l'intérêt de l'emprunt multi budget eau assainissement en mai
Recette	Fonctionnement	77	773	Mandat annulé sur exercice antérieur	020	2 500,00€	Remboursement pour un mandat annulé sur 2017 (Mandat n°7736)
TOTAL						6 600,00€	

Investissement

Sens	Section	Chap.	Article	Libellé de l'article	Fonction	Opération	Libellé de l'opération	DM	Explication
Dépense	Investissement	16	1641	Remboursement d'emprunt en capital	01		HOP	5 700,00€	Paiement par la commune du capital de l'emprunt multi budget eau assainissement en mai
Dépense	Investissement	21	2188	Autres immobilisations corporelle	211	104	Mise en sécurité bâtiment communaux	-16 000,00€	Virement de crédit au sein de l'opération 104
Dépense	Investissement	23	2313	Construction	211	104	Mise en sécurité bâtiment communaux	-25 000,00€	Virement de crédit au sein de l'opération 104
Dépense	Investissement	23	2315	Installation, matériel, outillage technique	211	104	Mise en sécurité bâtiment communaux	41 000,00€	Virement de crédit au sein de l'opération 104
Dépense	Investissement	23	2313	Construction	421	107	Centre de loisirs du quinquis	-2 500,00€	Coût de réfection chauffage moindre que prévue
Dépense	Investissement	21	2188	Autres immobilisations corporelle	33	11	Archipel	800,00€	Broyeur dans le cadre de la RGPD
Dépense	Investissement	21	2188	Autres immobilisations corporelle	114	113	Garages communaux Moustierlin	1 000,00€	Rénovation porte du garage: coût plus élevé que prévu
Dépense	Investissement	23	2313	Construction	816	118	Sanitaires publics	35 000,00€	Création d'une liaison du sanitaire Kerler avec le réseau d'assainissement
Dépense	Investissement	23	2313	Construction	423	129	La vaillante Penfoulic	-5 000,00€	Etude de faisabilité non réalisée cette année
Dépense	Investissement	23	2313	Construction	412	13	Tennis municipaux	16 000,00€	Acquisition de banc, garde corps, éclairage extérieur sur bâtiment
Dépense	Investissement	23	2313	Construction	211	17	Ecole maternelle Kerourgue	-55 000,00€	Opérations de travaux reportées en 2019
Dépense	Investissement	23	2313	Construction	411	24	Equipements sportifs	-50 000,00€	Aménagement à revoir en 2019 avec projet de construction
Dépense	Investissement	21	2188	Autres immobilisations corporelle	020	35	Mairie	2 800,00€	Broyeurs dans le cadre de la RGPD
Dépense	Investissement	23	2313	Construction	95	59	Ile saint nicolas	55 000,00€	Construction des toilettes sèches: Terrassement supplémentaire, platelage bois, enduit sur mur extérieur, déchargement des matériaux Autres investissements: portail pour fermer la cour réservée aux services, remplacement de gouttières et velux
Dépense	Investissement	23	2315	Construction	823	98	Jardin cale de Beg Meil	-10 000,00€	Aménagement moins cher que prévu
Dépense	Investissement	458101		Opération sous mandat fort cigogne	95		HOP	15 000,00€	Dépenses plus élevées que prévu
TOTAL								8 800,00€	

Sens	Section	Chap.	Article	Libellé de l'article	Fonction	Opération	Libellé de l'opération	DM	Explication
Recettes	Investissement	27	276351	Reversement par GFP de rattachement	01		HOP	5 700,00€	Remboursement par la CCPF du capital de l'emprunt sur l'eau et l'assainissement
Recettes	Investissement	021		Virement de la section de fonctionnement	01		HOP	3 100,00€	Virement de la section de fonctionnement
TOTAL								8 800,00€	

DM n°1: Budget Kérourgué

Affiché le 5/07/2018

Sens	Section	Chap.	Article	Libellé de l'article	Fonction	Opération	Libellé de l'opération	DM	Explication
Dépenses	Investissement	010	3351	Terrains	01		Hors opération	-1 324 639,10€	Rectification d'une opération comptable
Dépenses	Investissement	040	3351	Terrains	01		Hors opération	1 324 639,10€	Rectification d'une opération comptable
TOTAL								0,00€	

Sens	Section	Chap.	Article	Libellé de l'article	Fonction	Opération	Libellé de l'opération	DM	Explication
Recettes	Investissement	010	3351	Terrains	01		Hors opération	-711 539,10€	Rectification d'une opération comptable
Recettes	Investissement	040	3351	Terrains	01		Hors opération	711 539,10€	Rectification d'une opération comptable
TOTAL								0,00€	

Sens	Section	Chap.	Article	Libellé de l'article	Fonction	Opération	Libellé de l'opération	DM	Explication
Dépenses	Fonctionnemen	043	608	Frais accessoire sur terrains	01		Hors opération	13 100,00€	Réalisation d'une opération d'ordre
TOTAL								13 100,00€	

Sens	Section	Chap.	Article	Libellé de l'article	Fonction	Opération	Libellé de l'opération	DM	Explication
Recettes	Fonctionnemen	043	791	Transfert de charge de gestion couran	01		Hors opération	3 000,00€	Réalisation d'une opération d'ordre
Recettes	Fonctionnemen	043	796	Transfert de charge financière	01		Hors opération	10 100,00€	Réalisation d'une opération d'ordre
TOTAL								13 100,00€	

DM n°1: Budget Maner Ker Elo

Affiché le 5/07/2018

Sens	Section	Chap.	Article	Libellé de l'article	Fonction	Opération	Libellé de l'opération	DM	Explication
Dépenses	Investissement	010	3351	Terrains	01		Hors opération	-934 200,00€	Rectification d'une opération comptable
Dépenses	Investissement	040	3351	Terrains	01		Hors opération	934 200,00€	Rectification d'une opération comptable
TOTAL								0,00€	

Sens	Section	Chap.	Article	Libellé de l'article	Fonction	Opération	Libellé de l'opération	DM	Explication
Dépenses	Fonctionnement	043	608	Frais accessoire sur terrains	01		Hors opération	4 200,00€	Réalisation d'une opération d'ordre
TOTAL								4 200,00€	

Sens	Section	Chap.	Article	Libellé de l'article	Fonction	Opération	Libellé de l'opération	DM	Explication
Recettes	Fonctionnement	043	791	Transfert de charge de gestion couran	01		Hors opération	2 000,00€	Réalisation d'une opération d'ordre
Recettes	Fonctionnement	043	796	Transfert de charge financière	01		Hors opération	2 200,00€	Réalisation d'une opération d'ordre
TOTAL								4 200,00€	

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018**

N° 1.4.

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES
EN 2018**

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (deux abstentions : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ↪ attribue les subventions indiquées sur la liste jointe, aux divers organismes et associations au titre de l'année 2018 ;
- ↪ autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes, les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2018.

Fouesnant, le 4 juillet 2018

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

ID : 029-212900583-20180704-2018070314-DE

Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

ID : 029-212900583-20180704-2018070314-DE

Attribution des subventions aux associations et orga

CM du 3 juillet 2018

Affiché le 5/07/2018

SERVICES GENERAUX ET ORGANISMES DIVERS				
ASSOCIATIONS	ADRESSE	CP	VILLE	PROPOSITION 2018
A.N.A.C.R. - Ass Nationale des Anciens Combattants de la Résistance	10 rue Men Cren	29900	CONCARNEAU	100 €
A.R.A.C - ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS	131 hent ar bleizi	29170	PLEUVEN	100 €
Comité de Jumelage FOUESNANT-MEERBUSCH	18b, le Bourg	29170	PLEUVEN	1 500 €
F.N.A.C.A - Fédération Nationale des Anciens Combattants Afrique du Nord	30 Pont Couloufant	29170	PLEUVEN	200 €
Comité Départ. du Finistère du prix de la résistance et de la déportation	37 Kernaret	29300	REDENE	150 €
Syndicat d'Elevage des Cantons de Rosporden,Fouesnant,Concarneau,Scaër	Pennervern	29950	ERGUE GABERIC	150 €
				2 200 €

SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE				
ASSOCIATIONS	ADRESSE	CP	VILLE	PROPOSITION 2018
Secouristes de Saint Evarzec	6 bis Place de l'église	29170	SAINT EVARZEC	200 €
Société Nationale Sauvetage en Mer	2012 - 2013 -2014	29170	FOUESNANT	11 500 €
SPA du Corniguel	Avenue Denis Papin	29000	QUIMPER	250 €
				11 950 €

ENSEIGNEMENT-FORMATION				
ASSOCIATIONS	ADRESSE	CP	VILLE	PROPOSITION 2018
BTP CFA MORBIHAN	BP 412	56010	VANNES Cedex	80 €
BTP CFA FINISTERE	1 Rue François Marie André - Moulins des landes	29000	QUIMPER	360 €
Chambre de Métiers et de l'artisanat Côtes d'Armor	CS 90051	22440	PLOUFRAGAN	80 €
Chambre de Métiers et de l'artisanat en Finistère	24 Route de Cuzon	29000	QUIMPER	40 €
IFAC (1 élève)			BREST	40 €
Iréo Lesnevern	Route de Plouider	29260	LESNEVEN	40 €
MFR Pleyben	2 rue Maurice de Trésiguidy - ZA Croas an Drevez - Bf	29190	PLEYBEN	40 €
MFR POUILLAN -SUR-MER	2 Route de Park Ar Menez	29100	POULLAN-S/MER	80 €
T'es C@P	4 Rue René Daniel	29720	PLONEOUR LANVERN	80 €
				840 €

CULTURE				
ASSOCIATIONS	ADRESSE	CP	VILLE	PROPOSITION 2018
ARTS CROISES	57 Chemin de Mesyouen	29170	FOUESNANT	750 €
AMICALE DES VIEUX CARBUS	Kermanhec	29140	ST YVI	2 000 €
Cercle celtique Ar Pintiged Foen	78 Chemin du Quinquis	29170	FOUESNANT	2 500 €
Chorale "L'Echo des Vagues"	29 Lesvern Vras	29170	FOUESNANT	1 000 €
Chorale "L'Echo des Vagues"	29 Lesvern Vras	29170	FOUESNANT	370 €
Chorale FA Dièse	25 Hent Kerlenn	29170	FOUESNANT	250 €
Comité d'Animation du CAP COZ	37 Allée de Loc Hilaire	29170	FOUESNANT	400 €
Comité des fêtes BEG MEIL	14 Hameau de Lestrioual	29170	FOUESNANT	400 €
Comité des Fêtes de FOUESNANT	51 La Grande Allée	29170	FOUESNANT	3 500 €
Fortissimo	30 résidence Keryon Vras	29170	FOUESNANT	450 €
CAP FOUESNANT	48 Place de l'église	29170	FOUESNANT	1 000 €
Les Petits Chansonniers	38 Descente du cap	29170	FOUESNANT	300 €
SAINT SEBASTIEN	Le Moulin du Henvez	29170	FOUESNANT	200 €
LES AMIS DE L'ORGUE	6 Hameau de Kersiles	29170	FOUESNANT	2 300 €
				15 420 €

Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

ID : 029-212900583-20180704-2018070314-DE

SPORT ET JEUNESSE

ASSOCIATIONS	ADRESSE	CP	VILLE	PROPOSITION 2018
LA MOUSTERLINOISE - APE ECOLE MOUSTERLIN	21 Hameau de Menez Roue	29170	FOUESNANT	200 €
Ass Jumelage sportif Fouesnant-Meerbusch	33 Hent Kerminolou	29170	FOUESNANT	1 000 €
Beg Meil Paddle Cup	9 route de St Evarzec	29170	FOUESNANT	800 €
Blue Rabbit's Team* Rink-Hockey BRT	34 hent Kerjoly	29950	GOUESNAC'H	200 €
BRO FOEN Sport Athétique Breton	11 Hent Pont Plonéour Lestrezivit	29170	FOUESNANT	300 €
C.A. FORESTOIS HANDBALL	12 Park Lanig Peres	29900	CONCARNEAU	1 500 €
Centre Nautique Fouesnant Cornouaille	1 Chemin de Kersentic	29170	FOUESNANT	17 511 €
Club Gymnique Fouesnantais	105 Hameau de Landebec	29170	FOUESNANT	2 400 €
Cyclos randonneurs du Pays de Fouesnant	14 Hent Menez Bris	29170	FOUESNANT	200 €
Dojo Bro Foën	18 Lieu dit Stang Kergredo	29170	PLEUVEN	1 200 €
Echiquier du Pays Fouesnantais	4 hameau de la pointe	29940	LA FORET FNT	300 €
FINIST'AIRE DE JEUX	37 rue Arthur Rimbaud	29000	QUIMPER	2 000 €
FOUESNANT RANDO	27 Chemin de Kerpoul	29170	FOUESNANT	300 €
HC 29 section ROLLER HOCKEY	3 Impasse Pen Ar Stang	29000	QUIMPER	300 €
KARATE CLUB FOUESNANTAIS	12 Résidence de Lespont	29170	FOUESNANT	350 €
LES MINIPOUCES	Route du Prajou	29170	PLEUVEN	150 €
Modélisme Fouesnantais	10 Route de Genodou	29950	BENODET	450 €
Mondial Pupilles U13	Espace Glazik - BP 21	29700	PLOMELIN	5 000 €
Pays Fouesnantais Athletisme	29 Rue Parc Lann	29170	FOUESNANT	1 000 €
Pétanque Fouesnantaise	94 Route du Port	29170	FOUESNANT	500 €
PLEUVEN BASKET CLUB	20 hent Meschour	29170	FOUESNANT	1 000 €
Raquette du Pays Fouesnantais	30 Rue Park Thomas	29950	CLOHARS FOUESNANT	5 000 €
RUGBY CLUB CONCARNOIS (4 jeunes)	BP 10614	29900	CONCARNEAU	200 €
Sport Nature et Aventure - SNA	5 Rue Cardinale Richelieu	29000	QUIMPER	500 €
TENNIS CLUB FOUESNANTAIS	Allée de Loc' hilaire	29170	FOUESNANT	1 500 €
Union Sportive Fouesnantaise - USF	15 résidence de Kervihan	29170	FOUESNANT	9 000 €
				52 861 €

INTERVENTION SOCIALE ET SANTE

ASSOCIATIONS	ADRESSE	CP	VILLE	PROPOSITION 2018
AFSEP	Rue Benjamin Franklin	31140	LAUNAGUET	100 €
AFTC 29	44 Route de Kerhuon	29800	LA FOREST LANDERNEAU	100 €
Amicale des donneurs de sang (43)	57 Chemin du Quinquis	29170	FOUESNANT	450 €
Amzer Vak		29720	PLONEOUR LANVERN	100 €
APAJH -Ass.Pour Adultes et Jeunes Handicapés - (3 jeunes)	Rue Paul Langevin	29390	SCAER	45 €
APF - Ass. Des Paralysés de France	65 Route de Bénodet	29000	QUIMPER	110 €
EFA (1 famille)	2 Rue Pen Ar Chleuz	29200	BREST	100 €
ENFANCE ET PARTAGE	10 Rue du Calvaire	29000	QUIMPER	100 €
France Alzheimer 29	253 Rue Jean Jaurès	29200	BREST	100 €
La Croix d'Or - ALCOOL ASSISTANCE	128 route de Mestrezec	29170	FOUESNANT	400 €
Les Canaillous	Menez Poulénou	29940	LA FORET FNT	100 €
RESTAURANT DU CŒUR	27 Rue de la Mairie	29590	SAINT SEGAL	300 €
Secours Catholique - Finistère	BP 1246	29102	QUIMPER	700 €
SECOURS POPULAIRE	14 Avenue de la Libération	29000	QUIMPER	700 €
SOURDINE	53 Hent Nod Gwen	29170	FOUESNANT	500 €
UNAFAM 29	16 rue Ribot	29200	BREST	200 €
WAR ZAO- Visiteurs de prison du finistère	14 Avenue de tarente	29200	BREST	100,00 €
				4 205 €

AMENAGT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNNT

ASSOCIATIONS	ADRESSE	CP	VILLE	PROPOSITION 2018
Bretagne Vivante - SEPNB	17 Place du Général de Gaulle	29900	CONCARNEAU	300 €
Eaux et Rivières de Bretagne	7 Place du champ au Roy	22200	GUINGAMP	50 €
				350 €

TOTAL GENERAL

87 826 €

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018**

N° 1.5.

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

ADMISSION DE CREANCES EN NON-VALEUR

Le Conseil municipal,

Vu les demandes et les rapports du Trésorier de Fouesnant,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ donne son accord pour admettre en non-valeur :

- sur le budget de la commune, la somme de 5 617,81 € concernant divers produits communaux,
- sur le budget des ports, la somme de 270,00 € concernant des droits d'amarrage.

↳ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier. Les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice 2018.

Fouesnant, le 4 juillet 2018

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

ID : 029-212900583-20180705-2018070315-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018**

Affiché le 5/07/2018

N° 3.1.

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**L'ARCHIPEL, POLE D'ACTION CULTURELLE : BILAN DE LA SAISON
2017/2018 ET PERSPECTIVES POUR LA SAISON 2018/2019**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✎ prend acte du bilan de la saison 2017 / 2018 de l'Archipel et des perspectives pour la saison 2018 / 2019 ;
- ✎ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à signer les conventions qui pourraient intervenir avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne et, le cas échéant, avec le Conseil régional de Bretagne et le Conseil départemental du Finistère ; ainsi qu'à solliciter les aides financières auxquelles les actions menées peuvent prétendre ;
- ✎ décide de faire évoluer les tarifs applicables aux services proposés par l'Archipel avec les aménagements suivants :

Spectacle :

- fixe un tarif unique 17 € en tout public et 8 € en scolaire pour les spectacles « Le Misanthrope » et « Looking for Alceste » ;
- fixe un tarif spécifique de 8 € en tarif plein et 6 € en tarif réduit pour le spectacle « Hansel et Gretel, le début de la faim » ;

- autorise la vente de bons « cadeau » pour un montant unitaire de 5 € à valoir du 1^{er} septembre 2018 au 30 juin 2019 ;
- autorise la commercialisation de tout ou partie des spectacles de l'Archipel sur le réseau Ticketnet.

Médiathèque :

- fixe les tarifs de la Médiathèque comme suit :

Formule d'abonnement	Tarifs
Individuel au mois	8 € pour tous
Individuel à l'année	8 € pour les moins de 12 ans et les assistantes maternelles
	18 € pour les 12/17 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les allocataires du RSA, les personnes handicapées
	28 € pour les plus de 18 ans
Familial	48 €

Le panier d'emprunt est constitué de 20 documents qui peuvent être indifféremment des CD, des vinyles, des livres, des livres-audio, des revues, des DVD, des jeux vidéo, une liseuse et des partitions. Il est également possible d'emprunter une clé USB contenant de la musique libre. Si nécessaire pour une meilleure gestion des fonds documentaires, des limitations d'emprunts de tel ou tel type de documents pourront être apportées par voie de règlement intérieur.

Conservatoire :

- établit un tarif de 12 € pour la vente du DVD présentant la captation vidéo réalisée lors d'un spectacle du Conservatoire.

✉ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 4 juillet 2018

Le Maire,
Roger LE GOFF



**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018**

Affiché le 5/07/2018

N° 3.2.

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**AJOUT D'UN TARIF REDUIT POUR LES SPECTACLES « LE MISANTHROPE »
ET « LOOKING FOR ALCESTE »**

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe un tarif réduit de 10 € au bénéfice des personnes de moins de 26 ans et des demandeurs d'emploi pour les spectacles « Le Misanthrope » et « Looking for Alceste » ;
- ✎ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 4 juillet 2018
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

ID : 029-212900583-20180704-2018070332-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018**

Affiché le 5/07/2018

N° 6.1.

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**CONTRAT DE BAIL POUR L'IMPLANTATION D'EQUIPEMENTS TECHNIQUES
ORANGE - KERLER**

La société ORANGE souhaite implanter un relais de radiotéléphonie sur le territoire de la commune, dans le secteur de Kerler. L'implantation de cette antenne permettra une amélioration de la couverture sur ce secteur. Le relais serait installé sur la parcelle cadastrée K 593 sur une surface de 54 m² environ.

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux contre : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ↪ autorise Orange à installer un relais radiotéléphonique sur le territoire de la commune de Fouesnant,
- ↪ accepte de conclure un contrat de bail avec la société Orange pour la location d'un terrain, à Kerler, sur la parcelle cadastrée K 593 d'une surface de 54 m²,
- ↪ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment, à signer le bail à intervenir.

Fouesnant, le 4 juillet 2018
Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

ID : 029-212900583-20180704-2018070361-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018**

N° 6.2.

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE DANS LE
CADRE DE LA FOURNITURE DE PNEUMATIQUES**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28 relatif aux groupements de commandes,

Considérant qu'une convention constitutive doit être établie entre les deux parties,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↪ décide de mettre en place un groupement de commandes avec la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) dans le cadre de la passation du marché de fourniture de pneumatiques,
- ↪ accepte que la CCPF soit le coordonnateur du groupement de commande,
- ↪ approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- ↪ autorise Monsieur le Maire à signer la convention du groupement de commande à intervenir.

Fouesnant, le 4 juillet 2018

Le Maire
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

ID : 029-212900583-20180704-2018070362-DE

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**DEMANDE DE CLASSEMENT DANS LE RESEAU DES VOIES COMMUNALES
DE LA VOIE CADASTREE SECTION CH N° 272, 273, 274 ET 276, SISES
HENT KERSINAOU**

Le Conseil municipal,

Vu la demande de Monsieur Bernard RANNOU, représentant de la société « Les rives de l'Odet », Monsieur Julien FEILLET, représentant de la société « SAVIM » et Monsieur Joël FEILLET représentant de la société « GESTAVENIR »,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à la majorité (deux contre : Vincent ESNAULT et Christian HAMEAU) :

- ↳ déclare acquérir à titre gratuit, les parcelles cadastrées section CH n°272, 273, 274 et 276 d'une superficie de 1 958m², propriété de la société «Les rives de l'Odet» représentée par Monsieur Bernard RANNOU, de la société «SAVIM» représentée par Monsieur Julien FEILLET et de la société «GESTAVENI » représentée par Monsieur Joël FEILLET en vue de leur incorporation dans le réseau des voies communales ;
- ↳ précise que l'affectation des équipements communs transférés à la ville de Fouesnant sera respectée ;
- ↳ décide de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale (tableau des voies) en y incluant l'assiette des parcelles ci-dessus ;

- ↳ prend l'engagement d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération ;
- ↳ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 4 juillet 2018

Le Maire,

Roger LE GOFF



A handwritten signature in black ink, appearing to read "R. Le Goff", is written over the right side of the official stamp.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018
N° 7.2.**

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**DEMANDE DE CLASSEMENT DANS LE RESEAU DES VOIES COMMUNALES
DE LA VOIE CADASTREE SECTION BM N° 51, SISE ROUTE DU PORT**

Le Conseil municipal,

Vu la demande de Maître Agnès LANOE, agissant au nom des Consorts MERRIEN et des colotis du lotissement sise Route du Port,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ déclare acquérir à titre gratuit, la parcelle cadastrée section BM n°51 d'une superficie de 843 m², propriété de l'indivision MERRIEN (Annie MERRIEN, André MERRIEN et Georges MERRIEN), l'indivision CARADEC (Michelle CARADEC, Monique CARADEC et Joëlle FLOC'H), l'indivision ROUSSEAU (Andrée ROUSSEAU, Anne BONENFANT née Rousseau et Daniel ROUSSEAU) et l'indivision BOURBIGOT (Marcelle BOURBIGOT et Sandra COATMEN) en vue de son incorporation dans le réseau des voies communales ;
- ↳ précise que l'affectation des équipements communs transférés à la ville de Fouesnant sera respectée ;
- ↳ décide de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale (tableau des voies) en y incluant l'assiette de la parcelle ci-dessus ;
- ↳ prend l'engagement d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération ;

Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

ID : 029-212900583-20180704-2018070372-DE

↳ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 4 juillet 2018

Le Maire,

Roger LE GOFF



**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018**

Affiché le 5/07/2018

N° 7.3.

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**DEMANDE DE CLASSEMENT DANS LE RESEAU DES VOIES COMMUNALES
DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION CO N°147, SISE RESIDENCE DE
LESVERN VRAS**

Le Conseil municipal,

Vu la demande de Monsieur Hubert CARADEC,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↪ déclare accepter à titre gratuit, la parcelle cadastrée section CO n°147 située Résidence de Lesvern Vras d'une superficie de 14 m², propriété de Monsieur Hubert CARADEC, en vue de leur incorporation dans le réseau des voies communales ;
- ↪ précise que l'affectation des équipements communs transférés à la ville de Fouesnant sera respectée ;
- ↪ décide de mettre à jour le tableau de classement de la voirie communale (tableau des voies) en y incluant l'assiette de la parcelle ci-dessus ;
- ↪ prend l'engagement d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération ;
- ↪ donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.



Fouesnant, le 4 juillet 2018

Le Maire,
Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

ID : 029-212900583-20180704-2018070373-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018**

Affiché le 5/07/2018

N° 7.4.

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**DENOMINATION DE RUE : VOIE INTERIEURE DU LOTISSEMENT OPAC
ROUTE DE MESTREZEC**

Il appartient au Conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques et des bâtiments publics.

Il convient, pour faciliter le repérage, le travail des préposés et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Par arrêté n°PA 029 058 16 000 03, la maire a autorisé la création d'un lotissement de 37 lots sur un terrain cadastré section DL n°128, 144 et 145 situé route de Mestrézec.

Il est proposé au Conseil municipal de nommer la voie interne du lotissement : « Résidence de Kerneing ».

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

↳ nomme la voie du lotissement de l'OPAC n° PA 029 058 16 000 03 «Résidence de Kerneing».

Fouesnant, le 4 juillet 2018

Le Maire
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

ID : 029-212900583-20180704-2018070374-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018**

N° 9.1.

Affiché le 5/07/2018

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**ACCORD-CADRE DE FOURNITURE D'UNE SOLUTION INFORMATIQUE DE
GESTION DES FINANCES EN MODE WEB ET PRESTATIONS ASSOCIEES –
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE**

Le Conseil Municipal,

Vu l'Ordonnance n° 2015-899 899 du 23 juillet 2015 sur les marchés publics,

Vu le projet de convention de groupement de commandes d'acquisition de solution informatique pour la gestion des finances entre la ville de Fouesnant-les Glénan, la Communauté de Communes du Pays des Abers et Morlaix Communauté. La charge de la coordination du groupement sera assurée par la Communauté de communes du Pays des Abers .

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ décide d'adhérer au groupement de commande relatif à la passation d'un accord-cadre pour la fourniture d'une solution informatique de gestion des finances en mode web et prestations associées,
- ↳ accepte les termes du projet de la convention constitutive du groupement de commandes,
- ↳ autorise Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et les éventuels avenants à venir,

Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

ID : 029-212900583-20180704-2018070391-DE

✍ autorise le Monsieur Le Maire à signer l'accord-cadre issu du groupement de commande pour le compte de la commune de Fouesnant-les Glénan et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget, ainsi que tout document nécessaires à l'exécution de ce groupement de commande.

Fouesnant, le 4 juillet 2018

Le Maire,

Roger LE GOFF



A handwritten signature in black ink, which appears to be "R. Le Goff", written over the official seal.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018**

Affiché le 5/07/2018

N° 9.2.

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS
FOUESNANTAIS : ADHESION AU SYMEED29 (SYNDICAT MIXTE
D'ETUDES POUR L'ELIMINATION DES DECHETS DU FINISTERE)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Communautaire a décidé dans sa séance du 12 juillet 2017 d'adhérer au Syndicat Mixte d'Etudes pour l'Elimination des Déchets du Finistère (SYMEED29).

Le SYMEED29 a pour objet général d'assurer des missions d'animation, de coordination et d'accompagnement des actions départementales et locales concourant aux objectifs des plans en matière de prévention, de valorisation et de coopération territoriale dans le domaine de la gestion des déchets.

La quasi-totalité des autres collectivités, communautés ou syndicat du Finistère intervenant dans le domaine de la collecte et du traitement des déchets, sont adhérents au SYMEED29.

L'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que : « A moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion de la communauté de communes à un syndicat mixte est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la communauté de communes, donné dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de la communauté ».

Les statuts de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) ne prévoyant pas de dispositions contraires dans l'immédiat, il est proposé au Conseil municipal de donner son accord pour l'adhésion de la CCPF au SYMEED29.

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L5214-27 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais au SYMEED29 dans les termes ci-dessus énoncés.

Fouesnant, le 4 juillet 2018

Le Maire,

Roger LE GOFF



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018
INFORMATION N°1A**

Affiché le 5/07/2018

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

ORGANISATION DES PREMIERS TROPHEES DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↳ prend acte de l'organisation des premiers trophées de la vie associative.

Fouesnant, le 4 juillet 2018

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

ID : 029-212900583-20180704-20180703INFO1A-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018
INFORMATION N°1B**

Affiché le 5/07/18

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE (MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ET APPEL D'OFFRES OUVERT DU 11 MAI AU 11 JUIN 2018)

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

- ↳ prend acte des informations relatives aux marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 11 mai au 11 juin 2018.

Fouesnant, le 4 juillet 2018

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

ID : 029-212900583-20180704-20180703INFO1B-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018
INFORMATION N°1C**

Affiché le 5/07/2018

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE :
DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

↪ prend acte des informations relatives aux déclarations d'intention d'aliéner.

Fouesnant, le 4 juillet 2018

Le Maire,
Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

ID : 029-212900583-20180704-20180703INFO1C-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2018
INFORMATION N°1D**

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, à vingt heures quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 20 h 04, s'est terminée à 21 h 56.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Marie-Claude DOMINOIS (procuration donnée à Marie-Thérèse LE GOARDET), Carina FOURNIER (procuration donnée à Gildas CORNEC), Françoise HENRI (procuration donnée à Joël SPITZ) Francis MERRIEN (procuration donnée à Didier SANCEAU) et Cathy KERLOCH, est entrée en séance à 20 h 08.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : ACTIONS EN JUSTICE

Le Conseil Municipal,

Vu la présentation du rapporteur :

☞ prend acte des informations relatives aux actions en justice.

Fouesnant, le 4 juillet 2018

Le Maire,

Roger LE GOFF



Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le

ID : 029-212900583-20180704-20180703INFO1D-DE